

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE** du conseil municipal du lundi **1<sup>er</sup> février 2021 à 17 h**, dûment convoquée par la mairesse, tenue exceptionnellement par visioconférence, conformément aux dispositions de l'arrêté numéro 2020-029 du 26 avril 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux. Sont présents : **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, Jean-Pierre Naud, Jean-Claude Duff, Isabelle Couture, Paul-Émile Guilbault et Bernard Jeansonne**, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

La secrétaire-trésorière Manon Fortin est présente.

**ORDRE DU JOUR**

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 2 Approbation, adoption et dispense de lecture**
  - 2.1 des procès-verbaux des 11 et 25 janvier 2021;
- 3 Affaires découlant du procès-verbal**
- 4 Période de questions**
- 5 Administration générale**
  - 5.1 Dépôt de la liste des comptes de taxes en voie de prescription;
  - 5.2 Autorisation pour collection des comptes de taxes en perception et mandat;
  - 5.3 Résolution d'appui afin de mieux faire connaître le recensement aux résidents d'Austin;
  - 5.4 Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect de l'Union des municipalités du Québec;
  - 5.5 Offre de service pour la refonte de la politique salariale;
  - 5.6 Rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour 2020;
  - 5.7 Déclaration d'engagement en matière de ville intelligente;
- 6 Administration financière**
  - 6.1 Approbation des comptes payés et payables et autorisation de paiement;
  - 6.2 Modification du taux d'intérêt pour le premier versement de taxes, dû le 30 mars 2021;
- 7 Sécurité publique**
  - 7.1 Rapport du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention;
  - 7.2 Nomination et rémunération du responsable de la gestion des premiers répondants;
- 8 Transport, voirie**
  - 8.1 Appel de soumission par voie d'invitation écrite pour la fourniture, l'épandage et le nivelage de pierre concassée - été 2021;
  - 8.2 Contrat pour le balayage mécanique des routes asphaltées pour le printemps 2021;
  - 8.3 Résolution autorisant l'appel d'offres pour des travaux de pavage en 2021;
  - 8.4 Appel d'offres pour des travaux de voirie sur le chemin Clark;
  - 8.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 21-482 décrétant des travaux de réfection sur le chemin Hopps et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût;
- 9 Urbanisme, zonage et environnement**
  - 9.1 Offre de service de Chabot Pomerleau & Associés pour la caractérisation biologique de deux tracés pour le prolongement du chemin Clark ou Galvin, en vue d'un éventuel raccordement à la rue du Lac-des-Sittelles;
  - 9.2 Participation financière au Rucher boltonnois;
- 10 Loisirs et culture**
  - 10.1 Offre de services pour les plans et devis du sentier de raccordement bordant la route 112;
  - 10.2 Demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour les travaux d'aménagement d'un sentier de raccordement bordant la route 112;

- 10.3 Proclamation des journées de la persévérance scolaire;
- 10.4 Offre de services pour un mandat géotechnique et la réalisation de forages sur l'assise de la patinoire du parc municipal;
- 11 **Hygiène du milieu**
- 12 **Santé et bien-être**
- 13 **Rapport des comités municipaux**
- 14 **Rapport des comités communautaires**
- 15 **Période de questions**
- 16 **Affaires nouvelles**
- 17 **Levée de l'assemblée**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2021-02-29)**

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne  
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

**ET RÉSOLU** d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

2. **APPROBATION, ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES 11 ET 25 JANVIER 2021 (30)**

2021-02-30

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 11 janvier 2021 et de l'assemblée extraordinaire du 25 janvier 2021, au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 11 janvier 2021 et de l'assemblée extraordinaire du 25 janvier 2021 soient approuvés et adoptés avec dispense de lecture.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

5.1 **DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES DE TAXES EN VOIE DE PRESCRIPTION (31)**

2021-02-31

**ATTENDU QUE** la secrétaire-trésorière dépose la liste des propriétaires d'immeubles, dont l'adresse postale est connue ou non et dont le compte de taxes est impayé pour l'année 2018;

**ATTENDU QUE** la secrétaire-trésorière informe le conseil qu'elle a utilisé tous les moyens raisonnables pour percevoir les taxes impayées des propriétaires d'immeubles concernés;

**ATTENDU QUE** la secrétaire-trésorière informe le conseil que, conformément à l'article 985 du *Code municipal*, la date de prescription des comptes de taxes en question est le 30 mars 2021 et que les taxes impayées risquent de ne pas être perçues;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. les taxes et intérêts dus de l'exercice 2018 seront transférés au poste budgétaire des créances douteuses au 30 mars 2021.

**ADOPTÉE**

**5.2 AUTORISATION POUR COLLECTION DES COMPTES DE TAXES EN PERCEPTION ET MANDAT (32)**

**ATTENDU QUE** la secrétaire-trésorière dépose la liste des propriétaires d'immeubles dont le compte de taxes totalisant plus de 50 \$ est impayé depuis l'année 2018, ou en arrérage, et dont l'adresse est présumément connue;

2021-02-32

**ATTENDU QUE** la secrétaire-trésorière informe le conseil que, conformément à l'article 985 du *Code municipal*, la date de prescription des comptes impayés de 2018 est le 30 mars 2021, à moins d'indication contraire découlant des mesures gouvernementales en lien avec la COVID-19;

**ATTENDU QU'**une offre de services de Cain Lamarre SENCRL, conseillers juridiques, datée du 17 août 2020 a été acceptée par le conseil pour la perception des taxes impayées et la recherche, le cas échéant;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J. C. Duff  
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
2. le conseil reçoive la liste jointe aux présentes pour faire partie intégrante de la présente résolution et accepte que les dossiers qui y sont énumérés soient confiés à Cain Lamarre SENCRL pour la perception des taxes impayées aux conditions précisées dans l'offre;
3. Cain Lamarre SENCRL, avant de procéder dans chacun des dossiers sur la liste, s'assure auprès de la secrétaire-trésorière qu'aucun paiement n'a été effectué en dernière heure à la suite de l'avis expédié le 29 janvier 2021;
4. après le 15 mars 2021, tous les arrangements avec les contribuables en défaut et tous les recouvrements des taxes impayées soient effectués strictement avec et par le bureau de Cain Lamarre SENCRL;
5. Cain Lamarre SENCRL ne procède pas à la collection avant le 1<sup>er</sup> mars 2021.

**ADOPTÉE**

**5.3 RÉOLUTION D'APPUI AFIN DE MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LE RECENSEMENT AUX RÉSIDENTS D'AUSTIN (33)**

2021-02-33

**ATTENDU QUE** depuis plus d'un siècle, la population canadienne s'appuie sur les données du recensement pour se renseigner sur l'évolution du pays et sur ce qui compte pour elle;

**ATTENDU QUE** les autorités gouvernementales se fient aux tendances socioéconomiques clés et à l'analyse des données du recensement pour prendre d'importantes décisions qui ont une incidence directe sur nos familles, nos quartiers et nos entreprises;

**ATTENDU QU'**en réponse à la pandémie de COVID-19, Statistique Canada s'est adapté afin de veiller à ce que le Recensement de la population de 2021 soit mené partout au pays de la meilleure façon possible, au moyen d'une approche sécuritaire;

**ATTENDU QUE** des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère I. Couture  
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

**ET RÉSOLU QUE :**

le conseil de la municipalité d'Austin appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents de la municipalité à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au [www.recensement.gc.ca](http://www.recensement.gc.ca).

**ADOPTÉE**

#### **5.4 ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT SUR LA DÉMOCRATIE ET LE RESPECT DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (34)**

2021-02-34

**ATTENDU QUE** la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

**ATTENDU QUE** ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

**ATTENDU QUE** l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

**ATTENDU QUE** le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

**ATTENDU QU'**une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

**ATTENDU QUE** l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élu·es et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population.

Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas. Comme élu·es municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élu·es et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

#### **EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

#### **ET RÉSOLU QUE :**

1. le conseil municipal d'Austin adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;
2. le conseil municipal d'Austin s'engage à accompagner les élu·es et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;
3. une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

#### **ADOPTÉE**

#### **5.5 OFFRE DE SERVICE POUR LA REFONTE DE LA POLITIQUE SALARIALE (35)**

2021-02-35

**ATTENDU QUE** la municipalité avait procédé au printemps 2017 à la réalisation d'une enquête salariale ainsi qu'à l'élaboration d'une structure salariale;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire effectuer la mise à jour de sa structure salariale et ce, principalement pour le volet d'équité interne et externe;

**ATTENDU QUE** la municipalité veut s'assurer que sa structure salariale demeure compétitive, notamment par rapport à la proximité de grands centres et au remplacement de quelques postes qui nécessiteront une relève d'ici 5 ans;

**ATTENDU QUE** Benoit Lévesque, M.Sc. CRHA, dépose une offre de services pour la réalisation d'une enquête salariale, prévoyant 46 heures d'intervention à un taux horaire de 140 \$, pour un total de 6 440 \$, taxes en sus, et autres frais applicables;

**ATTENDU QUE** les argents sont prévus au budget de l'exercice courant;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud  
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

## ET RÉSOLU QUE :

le conseil accepte l'offre de service de Benoit Lévesque, M.Sc. CRHA, pour la réalisation d'une enquête salariale, à un coût de 6 440 \$, taxes en sus, tel que proposé dans l'offre de service datée du 20 janvier 2021.

## ADOPTÉE

### 5.6 RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE POUR 2020

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport annuel 2020 sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2020 conformément aux dispositions de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*.

### 5.7 DÉCLARATION D'ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE VILLE INTELLIGENTE (36)

2021-02-36

**ATTENDU QUE** la Municipalité a, en mai 2018, déposé sa candidature au Défi Villes intelligentes du Canada, laquelle s'articulait sur deux volets : d'abord, une infrastructure de transport numérique partagée et ensuite, des solutions répondant à des enjeux locaux précis, la seconde étant tributaire de la première;

**ATTENDU QUE** le concept de ville intelligente – qui ne s'applique pas qu'aux grandes villes – consiste à faire appel aux technologies de l'information, dont l'internet des objets, afin d'optimiser la gestion des opérations et services municipaux et des ressources humaines, dans le but de réduire l'empreinte écologique et d'améliorer la qualité de vie des citoyens. Les exemples d'applications se retrouvent dans toutes les sphères de la vie municipale, notamment :

- des capteurs pour surveiller en temps réel la qualité de l'eau dans les lacs et les tributaires ou dans les puits résidentiels; ou le niveau de remplissage des bacs de matières résiduelles ou des fosses septiques;
- des appareils de télémétrie, des analyseurs de trafic (densité, fréquence, type de circulation) et des stations météorologiques pour, par exemple, suivre les opérations de déneigement en temps réel;
- des applications pour permettre aux citoyens de remplir des demandes de permis et autres formulaires en ligne;
- le déploiement du WiFi dans les lieux publics pour favoriser leur fréquentation par les jeunes;
- des applications permettant de stimuler l'innovation numérique dans les cadres culturel et communautaire;
- une plateforme de communication directe et sécurisée connectant la Municipalité à tous ses citoyens.

**ATTENDU QUE** la transformation en ville intelligente permettrait d'atteindre de nombreux objectifs de notre planification stratégique en ce qui concerne la protection de l'environnement, l'attractivité du milieu de vie, le développement économique et la gouvernance;

**ATTENDU QUE** la transformation en ville intelligente sous-tend l'élaboration d'un réseau d'informations, fondé sur une infrastructure de transport numérique adaptée;

## EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

## ET RÉSOLU QUE :

la Municipalité s'engage à amorcer sa transformation en ville intelligente et à y consacrer les ressources financières et humaines requises dès que les conditions techniques et matérielles seront réunies.

## ADOPTÉE

\* \* \*

### 6.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET PAYABLES ET AUTORISATION DE PAIEMENT (37)

#### Comptes payés entre le 11 janvier et le 1<sup>er</sup> février 2021

<b>Salaires au net du 2021-01-06</b>	<b>6 601,52</b>
<b>Salaires au net du 2021-01-13</b> (pompiers décembre, compris)	<b>14 913,64</b>
<b>Salaires au net du 2021-01-20</b>	<b>6 897,44</b>
<b>Salaires au net du 2021-01-27</b>	<b>8 534,76</b>
<b>Ministre du Revenu</b> (janvier)	<b>16 568,48</b>
<b>Receveur général</b> (janvier)	<b>6 099,20</b>
<b>Ministre des Finances</b> (renouvellement certification)	<b>117,00</b>
<b>Bell Canada</b> (hôtel de ville, ligne d'urgence, caserne)	<b>893,04</b>
<b>Bell Mobilité</b>	<b>150,47</b>
<b>Hydro-Québec</b> (hôtel de ville, casernes, éclairage public)	<b>1 185,82</b>
<b>Xerox</b> (frais d'impression)	<b>111,41</b>
<b>ADMQ</b> (adhésion 2021)	<b>959,13</b>
<b>COMAQ</b> (adhésion 2021)	<b>609,37</b>
<b>PitneyWorks</b> (timbres)	<b>2 312,50</b>
<b>Conservation des Vallons de la Serpentine</b> (contribution financière)	<b>2 000,00</b>
<b>Memphrémagog Conservation inc</b> (contribution financière)	<b>2 500,00</b>
<b>JÉVI Estrie</b> (don annuel)	<b>500,00</b>
<b>Centraide Estrie</b> (don annuel)	<b>1 000,00</b>
<b>Train des Mots</b> (appui financier annuel)	<b>500,00</b>
<b>APLS</b> (subvention Fonds vert 2020)	<b>3 075,60</b>
<b>Quebec Anglophone Heritage Network</b> (adhésion 2021)	<b>40,00</b>
<b>Société historique du comté de Brome</b> (adhésion à vie)	<b>400,00</b>
<b>Guy Martineau</b> (travaux et matériel parc- J'aime mes parcs)	<b>560,70</b>
<b>Remboursements bibliothèque et sports</b>	<b>214,00</b>
<b>Personnel</b> (déboursés divers)	<b>47,71</b>
<b>Personnel</b> (déplacements / kilométrage)	<b>1 728,25</b>
<b>REER des employés 2021</b>	<b>19 077,06</b>
<b>Total payé au 1<sup>er</sup> février 2021</b>	<b>78 520,04 \$</b>

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

<b>Câble-Axion Digital inc</b> (internet hôtel de ville)	<b>91,93</b>
<b>MRC Memphrémagog</b> (équil./maintien d'inventaire janvier et février)	<b>4 588,00</b>
<b>Mégaburo</b> (équipement, cartouches, papier)	<b>209,62</b>
<b>GLS Logistics Canada LTD</b> (service livraison décembre)	<b>101,23</b>
<b>KEZBER</b> (achat équipement internet et réseau)	<b>2 189,59</b>
<b>Cain Lamarre</b> (frais juridiques)	<b>7 115,34</b>
<b>JC Morin</b> (réparation chauffage, cabinet portatif Rte 112, équip. caserne)	<b>1 670,87</b>
<b>Chauffage MB Estrie</b> (contrat d'entretien équipement et appel service)	<b>503,59</b>

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

<b>Régie de Police de Memphrémagog</b> (entente 2021)	<b>55 429,58</b>
<b>Communication Plus</b> (réparation)	<b>1 207,60</b>
<b>PG Solutions</b> (transactions LPL - formulaires auto-inspection)	<b>296,64</b>
<b>Produits Sany</b> (masques COVID)	<b>336,31</b>
<b>Priorité Stra T J inc</b> (trousses mesures d'urgences en cas de sinistre)	<b>5 947,67</b>
<b>Taylor-Made Entreprises</b> (équipement sauvetage nautique)	<b>252,00</b>
<b>Société Protectrice des Animaux</b> (service janvier - juin)	<b>3 150,00</b>

#### **TRANSPORT**

<b>Les Services EXP inc</b> (étude: rang 10)	<b>2 498,69</b>
<b>SOS Castors</b> (service chemin Duval)	<b>204,00</b>

Géophysique Sigma (étude Géoradar réseau routier)	24 995,57
Perma Route (réparations chemin North)	1 767,75
AGC Serrurier 2010 inc (cadenas)	77,96
Service d'Entretien de lumières de rues CR (service décembre-janvier)	1 936,87
Campbell Scientific (frais de location - station météorologique)	787,50
AddEnergy Technologies inc (borne de recharge Route 112)	862,31
<b>HYGIÈNE DU MILIEU et PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>	
Groupe Degrandpré inc (appel de service système UV)	1 594,70
Réseau Environnement (adhésion)	321,93
<b>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</b>	
<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>	
COMBEQ (adhésion annuelle)	609,37
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>	
Location Langlois (barrières Quai Bryant - février)	80,71
Plomberie Gilbert (réparation chalet des sports)	341,71
<b>FINANCEMENT</b>	
<b>AFFECTATIONS</b>	
Motos Sports RE (souffleuse voirie)	2 125,89
<b>CONTRATS</b>	
Sani-Estrie inc (contrat mat.-résiduelles; ajust. carburant 2019-2020)	1 751,60
André Lauriault (contrat entretien et surveillance patinoire)	2 059,22
Lee Fancy (conciergerie et nettoyage annuel)	1 028,21
Jennifer Gaudreau (conciergerie supplémentaire COVID-19)	400,00
Exc. Stanley Mierzwinski (contrat déneigement)	76 376,76
Philip Stone (contrat déneigement)	3 918,16
MTG enr (contrat déneigement)	1 243,65
Paysagement L'Unick (contrat déneigement)	826,34
Benoit Lefebvre (contrat déneigement)	536,55
<b>Total à payer au 1 février 2021</b>	<b>209 435,42 \$</b>

2021-02-37

**ATTENDU QUE** la secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes payés et payables ainsi que les pièces justificatives et que dispense de lecture est donnée.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault  
appuyé par la conseillère I. Couture**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. dispense de lecture de la liste déposée soit accordée;
3. les comptes payés au montant de **78 520,04 \$** soient approuvés;
4. le paiement des comptes payables au 1 février 2021 au montant de **209 435,42 \$** soit approuvé;
5. la signature des chèques correspondants soit autorisée.

**ADOPTÉE**

**6.2 MODIFICATION DU TAUX D'INTÉRÊT POUR LE PREMIER VERSEMENT DE TAXES, DÛ LE 30 MARS 2021 (38)**

2021-02-38

**ATTENDU QUE** le *Règlement 184 sur le paiement des taxes foncières municipales en plusieurs versements* prévoit que tous les comptes de taxes supérieurs à 300 \$ sont divisibles en trois versements égaux, le premier versement étant dû le 30 mars, le deuxième, le 30 juin et le troisième, le 30 septembre;

**ATTENDU QUE** la résolution numéro 2020-12-280 prévoit que le taux d'intérêt est fixé à 15 % annuellement;

**ATTENDU QUE** l'article 981 du *Code municipal du Québec* permet au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution;

**ATTENDU** les circonstances exceptionnelles liées à la COVID-19, la municipalité d'Austin désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt pour le versement des taxes foncières dû le 30 mars 2021;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le taux d'intérêt sur le versement des taxes foncières dû le 30 mars 2021 exigible pour l'année courante et impayé à ce jour soit de 0 % par an;
2. ce taux soit maintenu jusqu'au 30 mai 2021.

**ADOPTÉE**

\* \* \*

**7.1 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET  
TECHNICIEN EN PRÉVENTION**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention.

**7.2 NOMINATION ET RÉMUNÉRATION DU RESPONSABLE DE LA GESTION  
DES PREMIERS RÉPONDANTS (39)**

2021-02-39

**ATTENDU QUE** Mme Brigitte Cyr a tiré sa révérence comme responsable de la gestion des services des premiers répondants en décembre dernier;

**ATTENDU QUE** la tâche consiste à surveiller et planifier les achats du matériel ainsi qu'à préparer les horaires de garde des premiers répondants chaque mois;

**ATTENDU QUE** le directeur du Service de sécurité incendie propose M. Claude Cyr à titre de remplaçant et recommande une rémunération forfaitaire mensuelle de 100 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère I. Couture  
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

**ET RÉSOLU QUE :**

le conseil autorise la rémunération mensuelle de 100 \$ à M. Claude Cyr à titre de responsable de la gestion des services des premiers répondants.

**ADOPTÉE**

\* \* \*

**8.1 APPEL DE SOUMISSION PAR VOIE D'INVITATION ÉCRITE POUR LA  
FOURNITURE, L'ÉPANDAGE ET LE NIVELAGE DE PIERRE CONCASSÉE -  
ÉTÉ 2021 (40)**

2021-02-40

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. la directrice générale soit autorisée à procéder à une demande de soumission par voie d'invitation écrite conformément aux articles 935 et 936 du *Code municipal* pour la fourniture et l'épandage de pierre concassée, à savoir :

**Fourniture, épandage et nivelage de pierre concassée – été 2021**, selon les documents acceptés par le conseil;

2. les soumissions soient reçues au bureau de la directrice générale à la date indiquée aux documents d'appel d'offres, pour être ouvertes et lues publiquement aux mêmes endroits, date et heure, et qu'une décision sera rendue par la suite, dès que possible;
3. la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

**ADOPTÉE**

**8.2 CONTRAT POUR LE BALAYAGE MÉCANIQUE DES ROUTES ASPHALTÉES POUR LE PRINTEMPS 2021 (41)**

2021-02-41

**ATTENDU QUE** Les entreprises Breton a soumis une proposition pour les travaux de balayage des surfaces asphaltées de la municipalité aux endroits énumérés ci-dessous et représentant l'équivalent de 15,56 kilomètres :

- |   |          |
|---|----------|
| • Chemin Bryant's Landing   | 0,52 km  |
| • Chemin North  | 10,54 km |
| • Chemin Hopps  | 2,30 km  |
| • Chemin des Riverains  | 0,30 km  |
| • Chemin Millington   | 1,90 km  |
| • Quai Bryant   | Surface  |
| • Entrée du parc municipal  | Surface  |
| • Raccordements au chemin Nicholas-Austin, des chemins municipaux Patch, Channell Hill, Patterson, Taylor et Shuttleworth |          |
| • Raccordement du chemin des Liserons au chemin Hopps   |          |
| • Stationnements de l'hôtel de ville et de la caserne des pompiers  |          |

**ATTENDU QUE** la proposition est au taux horaire de 135 \$;

**ATTENDU QUE** les articles 935 et 936 du *Code municipal* permettent au conseil municipal d'adjuger à l'entrepreneur de son choix tout contrat qui comporte une dépense de moins de 25 000 \$;

**ATTENDU QUE** Les entreprises Breton s'engage à fournir les équipements et la main-d'œuvre nécessaires à l'exécution des travaux de balayage dans les meilleurs délais, dès la fonte des neiges;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. le conseil confie les travaux de balayage susmentionnés à Les entreprises Breton au taux horaire de 135 \$, taxes en sus;
3. les travaux seront réalisés conformément aux dispositions de la proposition datée du 20 février 2020 sous la surveillance de l'inspecteur en voirie de la municipalité;

4. la municipalité informe Les entreprises Breton qu'elle n'est pas en mesure de garantir la fourniture d'eau par camion-citerne.

**ADOPTÉE**

**8.3 RÉSOLUTION AUTORISANT L'APPEL D'OFFRES POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE EN 2021 (42)**

2021-02-42

**ATTENDU** le dépôt des documents d'appel d'offres pour des travaux de pavage pour des travaux évalués à plus de 105 700 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. la municipalité procède à un appel d'offres public par un avis publié dans le journal du *Refllet du Lac* et sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec;
2. les soumissions soient reçues au bureau de la directrice générale à la date déterminée aux documents d'appel d'offres et qu'une décision sera rendue lors d'une réunion subséquente;
3. la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions ni à encourir aucun frais ni aucune obligation d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

**ADOPTÉE**

**8.4 APPEL D'OFFRES POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LE CHEMIN CLARK (43)**

2021-02-43

**ATTENDU** l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement numéro 20-474 décrétant l'acquisition de gré à gré ou par expropriation du chemin Clark et décrétant des travaux de voirie sur ce chemin et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût;

**ATTENDU QU'**il s'agit d'un deuxième appel d'appels, les résultats du premier appel d'offres n'ayant pas respectés les disponibilités budgétaires;

**ATTENDU QU'**il est souhaitable de recourir à un appel d'offres public en vue d'octroyer le contrat pour les travaux de voirie devant être réalisés sur le chemin Clark;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

**ET RÉSOLU :**

qu'un avis public soit publié dans le journal *Le Reflet du Lac* et sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec ;

1. que les soumissions soient reçues au bureau de la directrice générale à la date déterminée aux documents d'appel d'offres et qu'une décision soit rendue lors d'une réunion subséquente quant à l'adjudication du contrat;
2. que la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions ni à encourir aucun frais ni aucune obligation d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

**ADOPTÉE**

8.5 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 21-482 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LE CHEMIN HOPPS ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LE COÛT**

**AVIS DE MOTION**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN**

---

**AVIS DE MOTION**

---

Avis de motion est par la présente donné par **V. Dingman**, conseiller, qu'à une prochaine séance du conseil, le *règlement numéro 21-482* ayant pour objet de **décréter des travaux de réfection sur le chemin Hopps et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût** sera présenté pour adoption.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies seront remises aux membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante de celui-ci.

Donné à Austin, ce 1<sup>er</sup> février 2021.

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 21-482**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN**

---

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 21-482  
DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR  
LE CHEMIN HOPPS ET AUTORISANT UN  
EMPRUNT  
POUR EN ACQUITTER LE COÛT**

---

**ATTENDU QUE** la municipalité doit procéder à des travaux de réhabilitation des fondations sur le chemin Hopps;

**ATTENDU QUE** le coût total des travaux est évalué à 1 352 729 \$;

**ATTENDU QUE** la municipalité n'a pas les fonds requis pour la réalisation des travaux;

**ATTENDU QUE** le 21 juin 2019, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation confirmait à la municipalité le versement d'une somme de 991 859 \$ répartie sur cinq ans dans le cadre de la nouvelle entente relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme « Annexe A »;

**ATTENDU QUE** la municipalité a décidé d'affecter la totalité de cette contribution gouvernementale aux travaux visés par le présent règlement;

**ATTENDU QU'**avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du conseil du 1<sup>er</sup> février 2021;

## **EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller  
appuyé par le conseiller  
ET RÉSOLU QUE :**

le règlement suivant portant le numéro 21-482 soit adopté à l'unanimité :

### **ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

### **ARTICLE 2**

Le conseil municipal de la municipalité d'Austin décrète l'exécution de travaux de voirie sur le chemin Hopps, tel que plus amplement détaillés dans l'estimation préliminaire des coûts des travaux préparée par Avizo Experts-Conseil en date du 26 janvier 2021, laquelle estimation est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme « Annexe B ».

### **ARTICLE 3**

Aux fins du présent règlement, le conseil autorise une dépense n'excédant pas 1 352 729 \$, frais contingents et taxes nettes comprises, pour les travaux plus amplement détaillés à l'estimation des coûts des travaux (Annexe B) et pour se procurer cette somme, le conseil décrète un emprunt pour une période de dix ans d'une somme maximum de 1 352 729 \$.

### **ARTICLE 4**

Le conseil municipal est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt conformément à l'article 1072 du *Code municipal du Québec*.

### **ARTICLE 5**

Le conseil municipal approuve à l'avance à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée par les gouvernements du Canada et du Québec pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil municipal affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité au service de la dette toute subvention payable sur plusieurs années, notamment la subvention versée dans le cadre de la nouvelle entente relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

### **ARTICLE 6**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

LISETTE MAILLÉ  
Mairesse

MANON FORTIN  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

\* \* \*

9.1

**OFFRE DE SERVICE DE CHABOT POMERLEAU & ASSOCIÉS POUR LA CARACTÉRISATION BIOLOGIQUE DE DEUX TRACÉS POUR LE PROLONGEMENT DU CHEMIN CLARK OU GALVIN, EN VUE D'UN ÉVENTUEL RACCORDEMENT À LA RUE DU LAC-DES-SITTELLES (44)**

2021-02-44

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite évaluer et réduire au minimum l'impact écologique de la construction d'une seconde sortie du Développement Quatre-Saisons, raccordant le chemin Galvin ou le chemin Clark à la rue du Lac-des-Sittelles;

**ATTENDU QUE** la seconde sortie a pour objet d'améliorer la couverture en cas de mesures d'urgences et de sécurité civile;

**ATTENDU QUE** la prolongation du chemin Clark, le tracé A, passerait par les lots 6 016 298, 5 384 631, 5 383 984 et 5 914 905 tandis que la prolongation du chemin Galvin, tracé B, passerait par les lots 5 383 984 et 5 914 905;

**ATTENDU QUE** le résultat des caractérisations biologiques terrain accélèrera la présentation d'une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), si elle s'avérait nécessaire;

**ATTENDU** l'offre de services de Chabot Pomerleau & Associés pour une étude du terrain et la caractérisation biologique du milieu des deux tracés, à savoir :

- Tracé A, chemin Clark, au montant de 6 535,00 \$, taxes en sus;
- Tracé B, chemin Galvin, au montant de 4 970,00 \$, taxes en sus;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud  
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

**ET RÉSOLU QUE :**

le conseil accepte l'offre de services de Chabot Pomerleau & Associés au montant de 11 505 \$, taxes en sus, pour la caractérisation biologique des lots énumérés ci-dessus.

**ADOPTÉE**

## **9.2 PARTICIPATION FINANCIÈRE AU RUCHER BOLTONNOIS (45)**

2021-02-45

**ATTENDU QUE** le projet « J'adopte une ruche » fait partie du Rucher boltonnois, un organisme à but non lucratif qui a pour objet de soutenir la cause environnementale ainsi que de favoriser l'économie sociale et l'offre agroalimentaire locale;

**ATTENDU QUE** la protection de l'environnement et de la biodiversité est au cœur des préoccupations de la municipalité;

**ATTENDU QUE** l'organisme prévoit installer 14 ruches dans un rucher collectif pour une troisième année consécutive sur le territoire de la municipalité;

**ATTENDU QUE** chaque nouveau participant au rucher collectif devra déboursier 250 \$ en 2021 pour sa participation au projet;

**ATTENDU QUE** chaque participant au rucher collectif de 2020 renouvelant l'expérience en 2021 devra déboursier 200 \$ pour maintenir sa participation au projet;

**ATTENDU QUE** des frais additionnels pour les opérations du rucher à Austin peuvent survenir (nourrissage au printemps et à l'automne, remplacement de l'équipement, élevage ou achat de reines durant la saison, etc.);

**ATTENDU QUE** l'organisme prévoit la continuité du marché public de Bolton-Est, auquel participe un bon nombre de citoyens d'Austin en tant que vendeurs et acheteurs;

**ATTENDU QUE** l'organisme prévoit la réalisation d'autres activités comme une cuisine communautaire et l'offre d'ateliers divers auxquels participe également un bon nombre de citoyens d'Austin;

**ATTENDU QUE** la municipalité fournira un local pour la tenue de sessions d'information et de formation des participants ainsi qu'un soutien pour les communications;

**ATTENDU QUE** les activités se poursuivront au printemps 2022;

**ATTENDU QUE** l'organisme demande un soutien financier de 3 375 \$ pour la continuité de ses différentes activités;

**ATTENDU QUE** les argents sont au budget;  
**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par la conseillère I. Couture**

**ET RÉSOLU QUE :**

la municipalité offre un soutien financier de 3 375 \$ au Rucher boltonnois pour la réalisation de ses différentes activités.

**ADOPTÉE**

\* \* \*

**10.1 OFFRE DE SERVICES POUR LES PLANS ET DEVIS POUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DE RACCORDEMENT BORDANT LA ROUTE 112 (46)**

2021-02-46

**ATTENDU QUE** la municipalité a fait l'acquisition de plusieurs terrains bordant la Route 112 afin d'aménager un sentier de raccordement entre le stationnement municipal et l'entrée du sentier du Ruisseau-des-Chênes dans le parc national du Mont-Orford;

**ATTENDU QU'**une étude faunique du site a été réalisée en octobre 2019 par la firme Chabot Pomerleau et Associés;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite faire des travaux d'aménagement du sentier de raccordement au cours la saison estivale et que ces travaux requièrent l'obtention d'un certificat autorisation du MELCC en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

**ATTENDU** l'offre de service de Coté-Jean et Associés au montant total de 8 000 \$, taxes en sus, qui comprend les éléments suivants :

- Préparation des documents d'appel d'offre : 3 500 \$
- Gestion de l'appel d'offres : 1 000 \$
- Services durant les travaux à partir du bureau : 2 000 \$
- Services durant les travaux au site des travaux (3 visites) : 1 500 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

**il est proposé par le conseiller J.P. Naud  
appuyé par la conseillère I. Couture**

**ET RÉSOLU:**

d'accepter l'offre déposée par la firme Coté-Jean et Associés au montant forfaitaire 8 000 \$, taxes en sus, pour la réalisation des travaux susmentionnés selon les modalités et conditions énoncées dans l'offre de service datée le 22 janvier 2021.

**ADOPTÉE**

**10.2 DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER DE RACCORDEMENT BORDANT LA ROUTE 112 (47)**

2021-02-47

**ATTENDU QUE** la municipalité a fait l'acquisition de plusieurs terrains bordant la Route 112 afin d'aménager un sentier de raccordement entre le stationnement municipal et l'entrée du sentier du Ruisseau-des-Chênes dans le parc national du Mont-Orford;

**ATTENDU QU'**une étude faunique du site a été réalisée en octobre 2019 par la firme Chabot Pomerleau et Associés;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite faire des travaux d'aménagement du sentier de raccordement au cours la saison estivale et que ces travaux requièrent l'obtention d'un certificat autorisation du MELCC en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

**ET RÉSOLU QUE :**

la municipalité autorise le directeur des Services techniques à signer et à déposer la demande de certificat d'autorisation au MELCC pour les travaux d'aménagement du sentier de raccordement bordant la Route 112.

**ADOPTÉE**

### **10.3 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE (48)**

2021-02-48

**ATTENDU QUE** les décideurs et les élus de l'Estrie ont placé depuis 15 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

**ATTENDU QUE** le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

**ATTENDU QUE** les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer depuis le début des travaux régionaux en 2006, mais qu'environ 17,3 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (20 % chez les garçons et 14,4 % chez les filles);

**ATTENDU QUE** les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les personnes. Un décrocheur :

- gagne 15 000 \$ de moins annuellement qu'un diplômé, ce qui représente environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- a deux fois plus de chances de recourir au chômage;

**ATTENDU QUE** les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- la participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- les taxes et impôts perçus en moins;
- les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

**ATTENDU QUE** le travail du projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (PRÉE) et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser des millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

**ATTENDU QU'**il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

**ATTENDU QUE** la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

**ATTENDU QUE** le projet PRÉE organise, du 15 au 19 février 2021, la 12<sup>e</sup> édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie sous le thème « Vos gestes, un + pour leur réussite », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention du décrochage scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés de l'Estrie;

**ATTENDU QUE** les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet évènement;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère I. Couture  
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

**ET RÉSOLU :**

1. de proclamer les 15, 16, 17, 18 et 19 février 2021 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;
2. d'appuyer le Projet PRÉE et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, de la santé, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;
3. de faire parvenir copie de la présente résolution au Projet PRÉE.

**ADOPTÉE**

**10.4 OFFRE DE SERVICES POUR UN MANDAT GÉOTECHNIQUE ET LA RÉALISATION DE FORAGES SUR L'ASSISE DE LA PATINOIRE DU PARC MUNICIPAL (49)**

2021-02-49

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Austin a le projet de réaliser une dalle en béton sur l'emplacement de la patinoire;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de procéder à une étude géotechnique avant de procéder à l'élaboration des plans et devis au coût de 13 900 \$, taxes en sus;

**ATTENDU QU'**il est aussi nécessaire de déterminer la catégorie d'emplacement sismique au coût maximal de 6 550 \$, taxes en sus;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par la conseillère I. Couture**

**ET RÉSOLU :**

d'accepter l'offre de services de Englobe au montant forfaitaire de 20 450 \$, taxes en sus, selon les modalités et conditions énoncées dans l'offre de services datée du 28 janvier 2021.

**ADOPTÉE**

\* \* \*

2021-02-50

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE** (50)

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller J.C. Duff, l'assemblée est levée à 18 h 25.

**ADOPTÉE**

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d'Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro \_\_\_\_\_ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du *Code municipal*.

---

**Lisette Maillé**  
Mairesse

---

**Manon Fortin**  
Secrétaire-trésorière